

## **Réunion statutaire OPA :** ***Les urgences et l'urgent...***

### **OPA** **COMMUNIQUÉ** **n° 2-2022**

#### **Représentants de l'Administration :**

M.CLEMENT, Mesdames LEMESLE, TEBOUL et DEZES,  
MM. DESBOIS, SCHTAHAUPS et CODARINI

**POUR FORCE OUVRIÈRE** : Vincent ROLLAND, Arnaud GEOFFROY, Koumard MOHANADAS, Laurent BEAUFILS, Emmanuelle CHIRON, Jean MARINHO DIAS et Patrice MOTTNER.

L'administration s'est hâtée lentement pour nous convier à la 5<sup>ème</sup> réunion relative au chantier statutaire des OPA. Présidée par Jacques CLÉMENT, DRH du Ministère, elle s'est tenue ce vendredi 11 février à 14h30 avec un ordre du jour chargé et en plein congés scolaires :

- 1-** avis sur la note de gestion relative à la mise en œuvre de la nouvelle classification,
- 2-** avis sur les modifications du décret n°65-382 du 21 mai 1965,
- 3-** avis sur les modifications du décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 (intégration),
- 4-** avis sur modifications de l'arrêté du 11 juillet 2014 (carrière théorique OPA)
- 5-** présentation bilan des promotions
- 6-** bilan des améliorations indemnitaires.

**En préambule, FORCE OUVRIÈRE a exprimé l'exaspération des OPA d'attendre si longtemps la tenue de cette réunion pour la mise à jour des textes de gestion, et surtout fait part au DRH de l'urgence à augmenter leur salaire et à revaloriser réellement leur Régime indemnitaire en 2022. l'augmentation consentie en 2021 sur la prime de rendement étant très insuffisante et inégalement répartie.**

Le but était de mettre une touche finale à la rédaction des textes afférents à ce chantier inscrit à l'agenda social du ministère, débuté le 11 décembre 2020. Cette mise à jour impacte directement la gestion des OPA MADSLD qui ont opté pour la FPT, ou qui souhaiteront le faire dans l'avenir, notamment pour le calcul de leur retraite.

La réunion a débuté par la présentation d'un bilan des promotions et des améliorations indemnitaires 2021. L'administration y fait figurer une augmentation du taux moyen de la prime de rendement (PR) de 1,4 point de 8 % à 9,4 % une mesure qui

conduit à augmenter les rémunérations brutes annuelles (hors service fait) en moyenne de 1 % est-il écrit. C'est invérifiable et quand bien même, 1 % d'augmentation et pas pour tout le monde, alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation de ce taux depuis 25 ans ! ... C'est juste vertigineux non ?

**FORCE OUVRIÈRE** est monté au créneau pour signaler ce problème non pas d'équité mais d'égalité de traitement pour tous les OPA. La PR n'est pas une prime au mérite ! Ce n'est pas le CA qui lui ne rentre pas dans l'assiette de calcul de notre pension. Tous les OPA ont droit à cette augmentation et pas seulement ceux choisis par leur chef de service. Cette mesure, si chère à notre Ministère, n'est pas appliquée par les services du CEREMA, où aucun OPA n'a vu le moindre centime de plus sur sa PR ! Un scandale ! Nous savons que c'est aussi le cas dans de très nombreuses collectivités locales où nos camarades OPA MAD sont traités comme des « sous agents publics » tant au niveau des primes que des promotions, ce qui est là encore proprement scandaleux !

En 2021, les OPA ont eu droit à 10 % de promotions en moins qu'en 2020, tandis que les demandes de dépassement d'enveloppe ont doublé. Les montants d'enveloppe basés sur 1 % de la masse salariale ne sont clairement plus adaptés et la sanctuarisation est loin de solutionner le problème.

**FORCE OUVRIÈRE** exige le triplement immédiat de ces montants afin que les crédits ne soient pas un frein aux promotions auxquelles ont droit tous les OPA. Rappelons quand même encore une fois, que le régime indemnitaire des OPA est toujours au mieux égal à celui des agents d'exploitation de catégorie C. Et alors que les prix des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter, le point d'indice, sur lequel est basée l'augmentation globale du salaire des OPA, n'a pas bougé depuis plus de 10 ans ! Sans compter la GIPA dont nous ne pouvons pas bénéficier. Les OPA sont depuis trop longtemps déconsidérés, méprisés par les gouvernements et nos Ministres successifs ! Il est grand temps que notre ministère prenne de vraies mesures pour le pouvoir d'achat **de ses** OPA !!!

Nous avons également demandé à ce que la note de gestion avancement 2022 incite à porter une attention bienveillante envers les OPA bientôt retraités.

Concernant le travail sur le décret de 65, on est bien loin du compte ! Les propositions de modification facilitent surtout le travail de gestion de l'administration.

**FORCE OUVRIÈRE** a fait de nombreuses remarques sur les propositions de modification et exige particulièrement que soit écrite la prise en compte des primes de rendement et d'ancienneté dans le calcul de la pension. De même pour les modalités de calcul de la majoration des heures supplémentaires qui devraient être détaillées dans le décret au lieu d'un arrêté à part. Nous avons aussi souligné l'occasion manquée d'introduire une prime à l'instar de la prime de qualification servie aux OPA du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire.

La lecture rapide du décret d'intégration nous apprend le maintien de la CNC (Commission Nationale de Classement), censée disparaître dans un premier temps, et

nous donne une petite satisfaction suite à l'obtention des plachers de reclassement pour les TN3 et les IHM réclamés par **FORCE OUVRIÈRE**.

Les problèmes de la gestion administrative des OPA, lors des restructurations et transferts de missions incessants, ne sont pas réglés pour autant.

Transfert d'une partie de la DIR EST vers la CEA et la métropole de Strasbourg, création des SGC, réforme des SPC, transfert des laboratoires hydrobiologiques, création du Ministère de la Mer, prochain transfert des DIR aux départements et autres collectivités dans le cadre de la loi 3DS tout juste adoptée, autant de situations stressantes pour les OPA concernés et leur gestion RH, à ne pas savoir sur quel pied danser. Accorder aux OPA les mêmes conditions de gestion que celles des fonctionnaires -avec un régime indemnitaire à la hauteur- simplifierait grandement le quotidien tant des OPA que de leurs gestionnaires !

Un peu de positif dans cette réunion : après une vive interpellation de **FORCE OUVRIÈRE**, le DRH nous a annoncé des mesures catégorielles pour les OPA en 2022, à hauteur de trois fois le budget alloué aux OPA en 2021.

**FORCE OUVRIÈRE** a exigé que cette revalorisation soit attribuée de façon égale à tous les OPA, sans cesser de répéter que seule une augmentation de salaire garantissait une certitude d'augmentation du pouvoir d'achat.

Par manque de temps pour des échanges à la hauteur des enjeux, la mise à jour de l'arrêté du 11 juillet 2014, concernant le calcul du double montant de pension basé sur la carrière théorique des OPA qui ont intégré les Collectivités, a été reportée à une prochaine réunion.

**FORCE OUVRIÈRE** attend des réponses claires à ses interpellations et revendications. Le DRH s'y est engagé et nous a donné rendez-vous très prochainement.

Les attentes pour la revalorisation du régime indemnitaire sont très fortes chez les OPA, éternels oubliés du ministère dans ce domaine.

**FORCE OUVRIÈRE** dénonce une orientation du devenir statutaire qui n'apporte aucune garantie d'avenir pour les OPA, faute de permettre la reprise des recrutements sous statut. Nous continuons à revendiquer que seule la fonctionnarisation des OPA serait facteur de garantie d'avenir statutaire dans la Fonction publique, et d'égalité de traitement dans les restructurations subies.

Les OPA et **FORCE OUVRIÈRE**, se sont engagés dans le combat pour la revalorisation générale des salaires dans la Fonction publique, la mobilisation du 27 janvier n'a été qu'une première étape face à ce gouvernement qui reste sourd à nos revendications, alors que l'inflation s'affole nos salaires stagnent... sous le SMIC pour de trop nombreux OPA. Restons mobilisés, le combat continue pour la défense des OPA.

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR FORCE OUVRIÈRE  
POUR CONTINUER À DÉFENDRE  
TOUS LES OPA !**

**SNP2E - MTE - MCTRCT MM/ Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

**fo-snp2e.syndicats@i-carre.net      www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**